

*DOCUMENTS*  
*PERSONNELS*  
*DE*  
*FRANCOIS POTAIT*

Nomination à la légion d'honneur  
Le 30 juillet 1810.

Paris le 30 juillet 1810

n°  
27922

Monsieur Potait sergent à la 3<sup>e</sup>  
Compagnie de Grenadiers du 22<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> de ligne

Je vous prie, Monsieur Potait, qu'en  
recompense de votre conduite à Jellapora, l'Empereur  
vous a accordé la Décoration de la légion d'honneur  
par Décret Du 28 Du le mois.

Je vous remercie infaiblement l'arr<sup>t</sup> Officiel Des S.  
Le Grand Chancelier de la légion d'honneur

Le Prince Wagram etc.  
Kunhatal, Major général  
Berthier

(M<sup>re</sup> à Louis-Napoléon le 29 Janvier 1774)

Lettre signée du maréchal BERTHIER, annonçant à François POTAIT que, par décret, l'empereur lui accorde la légion d'honneur.  
Notez l'orthographe erronée de son nom dans le texte: "Monsieur PATOIS".  
Cette erreur existe encore à la grande chancellerie au N° 27922 malgré qu'en Sept. 1812, officiellement, cette erreur ait été corrigée.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.  
INSPECTION GÉNÉRALE  
RECOMPENSES MILITAIRES.

ARMÉE D'ESPAGNE.

11<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.  
PLACE de BAYONNE.

*de Sauterie*

Dépôt du 22<sup>e</sup> Régiment de Ligne

L. A. Lille, Général de Division, Inspecteur-Général d'Armes.

No 10

EN conformité des ordres de S. E. le Ministre de la guerre, en date du 11 octobre 1808;

*no 922*

Il est ordonné à *François Pottet* Membre de la Légion d'Honneur Brigadier à la Compagnie de grenadiers du 3<sup>e</sup> bataillon du 22<sup>e</sup> Régiment de Ligne natif de *Leuvrigny* département de *la Marne* âgé de *39* ans taille de *1 m. 75* cheveux et sourcils *châtain* front *roux* yeux *gris* nez *petit* bouche *moyme* menton *large* marques particulières

de se rendre à *Leuvrigny* département de *la Marne* pour y attendre la décision du Ministre qui fixera la quotité de la solde, de retraite à laquelle il a droit étant atteint de *l'infirmité* de *prostrée* suite de *plusieurs* opérations *militaires* de *guerre*; et pour ce que ne le *Commissaire* de *guerre*; il est autorisé à *proposer* de *proposer* la *retraite* et qu'il en résulte

RECLAMATIONS pour Solde, Linge et Chaussure, etc.

lesquelles *M. Pottet* FAIT à *Bayonne*

le rendent impropre au service. le 26 Juin 1810.

*Reclamations aux ordres de guerre n° 1118 du 20 Mars 1810 et 17070 du 10 Mars 1810 de linge et Chaussure. ne réclamant rien aux ordres de Bayonne.*  
HABILEMENT.  
*à l'habit de M. de la Marne.*

*L. A. Lille*



Sous-Inspecteur aux revues  
de la Police du dépôt.  
*L. A. Lille*

Document établi au petit dépôt du 22ème de ligne, ordonnant à François POTAIT de se rendre à LEUVRIGNY pour y prendre sa retraite. Notez à nouveau l'orthographe de son nom.

11<sup>e</sup> Division No. 12

Place  
de  
Bayonne

22<sup>e</sup> Régiment de Ligne  
Petit Dépot

Certificat de  
Cessation de  
Payement

Monsieur l'Officier Commandant  
le petit Dépot du 22<sup>e</sup> Régiment (Artillerie) que  
le S<sup>r</sup> Français Potait s'engage à cette date  
payé de sa solde et masses et d'être compris sur  
les rôles dudit Dépot le vingt huit Juin 1812  
pour de son Dépot du Corps pour se rendre à  
Morigny Département de la marine à l'effet de  
attendre etc etc etc  
fait à Bayonne le 28 Juin 1812.  
A. B. Hubé

Je soussigné, le Capitaine Commandant  
ayant la police du dit Dépot,  
fuit Chambellier

Le dit nommé ne prétend n'avoir pu  
être payé de sa solde et masses par  
Monsieur le Commandant de guerre pour  
passer le 29, il a été payé au petit Dépot  
pour le dit jour en vertu d'un chèque fondé sur  
il n'a cette date payé que le trente Juin 1812  
Le Capitaine Commandant  
A. B. Hubé

Certificat de cessation de paiement de solde par le petit dépot du 22ème de  
ligne de Bayonne.

3.<sup>e</sup> Division.

LÉGIION D'HONNEUR.

Paris, le 18 7<sup>bre</sup> 1812

Emeg.<sup>l</sup> 11/60/

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

A Monsieur *Potait* <sup>françois,</sup>  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Empire.  
Surpnt. adm. du 22.<sup>e</sup> inf. d'inf. de la lég. à l'annex. de  
Mons.<sup>l</sup> d'Annam.

*Mons.*

J'ai reçu, Monsieur, le Serment que vous m'avez adressé, en votre qualité de Chevalier de la Légion d'Honneur; je vous prévient que vous êtes, en conséquence, inscrit sur les Matricules de la Légion.

J'aurais l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale, l'expression de votre reconnaissance et de votre dévouement.

Je vous salue,

*L. C. L. L. L. L.*

P. S. L'Instruction que je joins ici, vous servira à régler les mesures que vous avez à prendre pour jouir du Traitemens auquel vous avez droit, en votre qualité de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Lettre signée du comte de LACEPEDE, grand chancelier de la légion d'honneur, accusant réception du nouveau serment de François POTAIT convenablement orthographié.

V

1.<sup>ère</sup> Division.  
Bureau  
d'Enregistrement.

# Légion d'Honneur.

13495

Paris, le 21 Septembre 1818.

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

A Monsieur Potait,

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Empire  
Sergent-major du 2<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> de ligne, Poste restante  
à Dorman (Marne)

Je vous prévient, Monsieur, que la rectification  
que vous avez désirée a été faite sur les listes  
officielles : je vous adresse, en conséquence, un nouveau  
Brevet ; veuillez bien me renvoyer celui que vous  
avez reçu précédemment.

Je vous salue,

L. L. L. de L. L. L.

Lettre signée du comte de LACEPEDE, grand chancelier de la légion d'honneur, informant François POTAIT de la rectification de l'erreur d'orthographe de son patronyme.

5.° DIVISION.

Paris, le 19 9<sup>bre</sup> 1812.

BUREAU  
DES PENSIONS.

LE CHEF de la 5.° Division du Ministère de  
la guerre,

N.° 82,000, de l'archiviste  
général du Ministère  
de la guerre

*M. Potait* (Chauvigné)

N.° 165 matricule

sergent au 22<sup>e</sup> Régiment de ligne  
Membre des légions d'honneur  
résident à *Lussigney* arrondissement  
d' *la Moselle* département de la Moselle.

Vu Bon

Le Commissaire-Ordonnateur  
de la 5.° Division



LE MINISTRE de la guerre me charge de vous  
annoncer, Monsieur, que, sur le compte qu'il a rendu  
à l'Empereur et Roi, de vos services; et *supplément*

*Le Ministre* Sa Majesté vous a accordé,  
par décret du 20 9<sup>bre</sup> 1812. une solde de retraite  
de *Deux cents francs*.

S. Exc. vient d'autoriser le Commissaire ordonnateur  
de la 5.° division à vous la faire payer dans  
votre département, à compter du jour de votre  
rentrée dans vos foyers.

Vu et vérifié :  
Le Chef du Bureau  
*Romeron*

*Je vous salue*  
*Potait*

T. S. V. P.

Document adressé à François POTAIT, l'informant du montant de sa retraite, arrêtée par décret du 20 Septembre 1812. Notez à nouveau l'orthographe de son patronyme.

## CERTIFICAT DE VIE

Pour MM. les Membres de la Légion d'honneur.

JE soussigné (1) *Charpentier Jean Charles maire*  
de la commune d (2) *Louvigny* arrond:  
d (3) *Sperry* dep: d (4) *de la Sarre*  
certifie que M. (5) *Potait François*  
ainsi nommé en son acte de naissance, qu'il m'a  
représenté, né à (6) *Louvigny* dep: d *de la Sarre*  
le *vingt neuf janvier mil huit cent quarante* devant (7) *Jacquet au vint*  
*Durion de Sigal* et (8) *Nombre de la Légion*  
d'honneur, suivant qu'il résulte du brevet qui lui a été délivré par S. E. le Grand-  
Chancelier, et qu'il m'a exhibé, ayant pour numéro d'ordre (9) *2994*  
demeurant à (10) *Louvigny*  
est vivant, pour s'être présenté ce jour d'hui devant moi

En foi de quoi je lui ai délivré le présent, qu'il (11) a signé  
avec moi

FAIT en mairie, le *quatre janvier* mil huit cent quarante  
(Signature du certifié.) (Signature du certificateur.)

*Potait*

*Charpentier*

Vu par nous  
pour légalisation de la signature de M.  
les qualités ci-dessus reprises.

Préfet à  
ayant

Le

mil huit cent

## Les blancs sont destinés à remplir :

(1) Le nom et la qualité du certificateur. Ce certificat pouvant être délivré, au choix du légionnaire, par le notaire certificateur ou par le maire, celui des deux fonctionnaires qui le délivrera, devra mettre ici son nom et sa qualité. Dans l'absence du maire, l'adjoint qui le remplace doit également mettre ici son nom et sa qualité d'adjoint.

(2) Le nom de la commune.

(3) Celui de l'arrondissement.

(4) Celui du département.

(5) Le nom du certifié et ensuite ses prénoms. Il est indispensable que ces noms et prénoms soient nettement et lisiblement écrits; ils doivent être la copie littéralement exacte de ceux portés en son acte de naissance.

(6) Le lieu de naissance, etc.

(7) Le ci-devant grade militaire et l'indication du corps dans lequel le légionnaire a servi.

(8) Le grade dans la légion. (Ils sont au nombre de quatre; savoir, Légionnaire, Officier, Commandant, Grand-Officier.)

(9) Le numéro d'ordre donné au légionnaire sur la liste générale, lorsqu'il lui a été notifié; s'il ne lui est pas connu, le blanc est conservé.

(10) Le lieu de la résidence du certifié; sa rue, s'il habite une grande ville.

(11) La mention qu'il a signé, ou qu'il n'a pu le faire par telle ou telle cause.

## OBSERVATIONS.

Le présent certificat est nécessaire à tout légionnaire en retraite, pour recevoir son traitement. Il doit constater l'existence du certifié jusqu'au jour de l'échéance de ce même traitement. La date doit toujours être mise en toutes lettres.

Il ne contiendra aucune surcharge ni rature; s'il en existe, elles seront expressément approuvées à la marge et vis-à-vis de l'endroit surchargé ou raté.

Les renvois doivent également être mis à la marge et approuvés.

La légalisation de la signature du certificateur est indispensable.

Les noms et prénoms seront littéralement copiés d'après l'acte de naissance que le certifié est tenu de représenter. Ils doivent être lisiblement et nettement écrits, et placés dans le même ordre que sur l'acte de naissance, en commençant par le nom de famille.

Certificat de vie que devait produire régulièrement le membre de la légion d'honneur pour percevoir sa rente. Celui-ci daté de Janvier 1814 porte la signature de François POTAIT.



## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SECRETARIAT  
GÉNÉRAL.BUREAU  
DES LOIS ET ARCHIVES.

Délivré gratis.

SECTION  
DE L'ÉTAT CIVIL  
ET MILITAIRE.

## RELEVÉ DE SERVICE.

EXTRAIT des Registres-matricules déposés au bureau.

22<sup>ème</sup> RÉGIMENT d. ligne ——— F.° 91 N.° 119

NOM ET SIGNALEMENT du militaire.	DETAIL DES SERVICES.
<i>Potait : au registre François Potait, fils de Henry, et de Charlotte Baudier, né le 20 janvier 1776, à Leuzignay, Canton de Dormans, département de la Marne.</i>	<i>Admis au corps le 21 frimaire an 7, 11 décembre 1798 fait caporal le 21 ventose an 8, 11 mars 1800 — sergent le 19 prairial an 11, 8 juin 1803 — Membre de la Légion d'honneur le 28 juillet 1804 Retrainé à Mayenne le 28 juin 1802 —</i>

Paris, le 20 fev. 1821

Vu:

Le Sous-chef du bureau

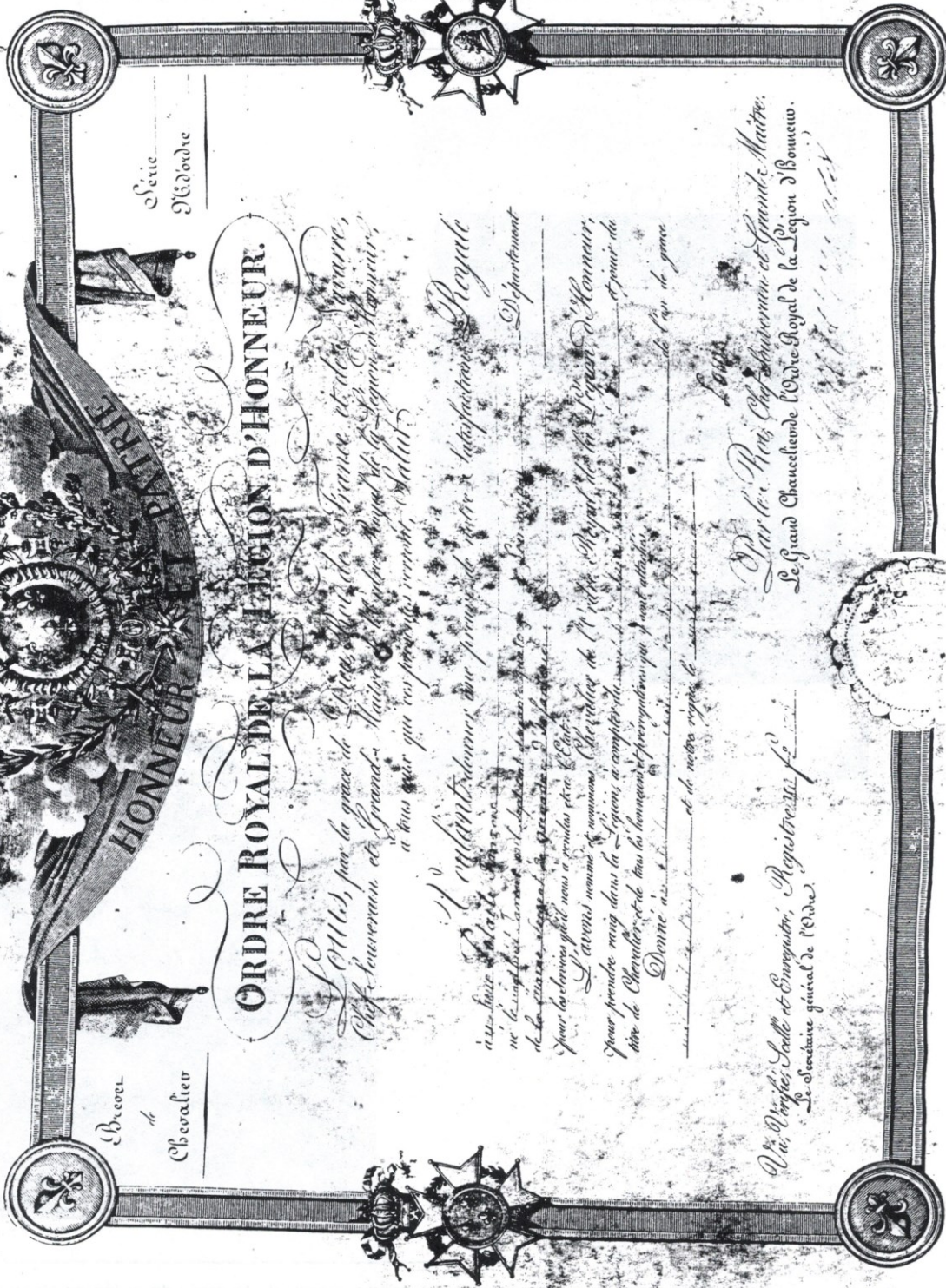


Pour extrait conforme :

Le Sous-intendant militaire, Chef  
du bureau,


*pour être remis à la chancellerie de l'Ordre*

Relevé de service du 22ème de ligne daté de Février 1821 adressé à François POTAIT et à la chancellerie pour l'établissement du nouveau brevet de chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.



Séne  
Nordre

HONNEUR A LA PATRIE

Brevet  
de  
Chevalier

### ORDRE ROYAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Le Roi, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre,  
 Chef Souverain et Grand-Maître de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur,  
 à tous qui en pourrout venir, salut.

Il m'a plu de vous faire savoir que vous avez satisfait à l'ordonnance  
 de la Légion d'Honneur, en ce que vous avez fait inscrire dans le tableau  
 de la Légion d'Honneur, le nom de votre nom et de votre nom de famille.

Le Roi, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre,  
 Chef Souverain et Grand-Maître de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur,  
 à tous qui en pourrout venir, salut.

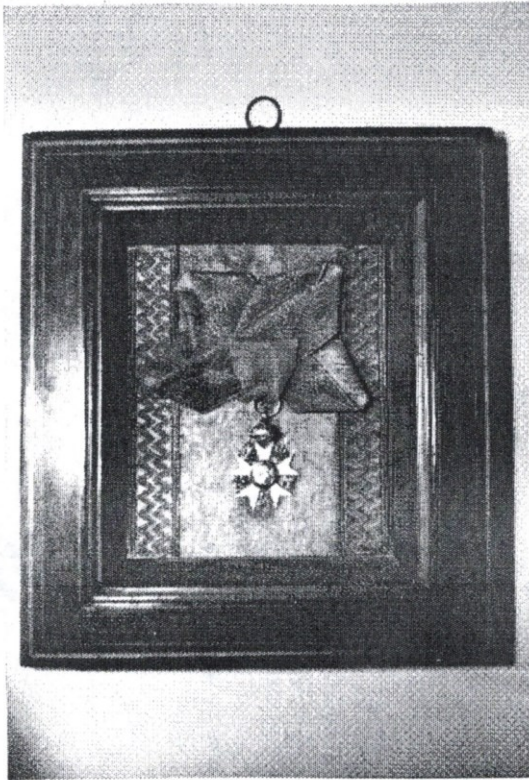
Donné à Paris, le 10 Mars 1815, au Palais National, sous le sceau de l'Ordre.  
 Le Grand Chancelier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

M. de...  
 Le Secrétaire général de l'Ordre.

Brevet de chevalier de l'ordre royal, remplaçant le brevet de l'ordre Impérial.

x

Croix de la légion d'honneur épinglée sur un noeud façonné avec le galon de schako de François POTAIT, l'ensemble placé entre ses galons de sergent.



Agrandissement de la croix de la légion d'honneur